

La raison d'être et la **responsabilité essentielle des entreprises est la création de valeur ajoutée économique**. Cela ne peut se faire durablement qu'en vue du bien-être de l'humanité, et donc dans le respect des êtres humains, de la société et de l'environnement.

Les entreprises membres de Business & Society Belgium s'engagent dans la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Au-delà du simple respect des lois, cet engagement reflète leur volonté de **maximiser la valeur ajoutée que leurs activités apportent à la société humaine**, par la somme des valeurs et impacts que ces activités engendrent :

- Sur le plan **économique** :
  - par la fourniture de produits et services répondant à la demande de leurs clients ;
  - par une rétribution équitable des contributions de leur personnel et de leurs fournisseurs ;
  - par l'utilisation efficace des ressources de production, y compris des capitaux et crédits ;
  - et par la création de profits.
- Sur le plan **humain et social** :
  - en évitant tout agissement ou toute pratique qui serait contraire à la dignité humaine ou au bon fonctionnement de la société ;
  - en contribuant à offrir des occasions de progrès individuel et social (en termes de bien-être matériel, d'aptitudes et d'autonomie).
- Sur le plan de **l'environnement** :
  - en optimisant l'usage des ressources naturelles au sens large ;
  - et en minimisant l'impact défavorable des produits et services out au long de leur cycle de vie.

Il faut concevoir cette valeur ajoutée **pour le long terme**, en donnant aux générations futures suffisamment de possibilités d'assurer leur propre prospérité économique, humaine, sociale et environnementale.

Les membres de Business & Society Belgium visent à :

- Créer et maintenir le **dialogue** et la **transparence** vis-à-vis de leurs **diverses parties prenantes**, afin d'évaluer adéquatement les différents aspects de cette valeur ajoutée. Les parties prenantes sont toutes les parties qui affectent leurs activités, ou sont affectées par celles-ci ; elles comprennent non seulement les actionnaires, mais aussi :
  - les employés,
  - les clients
  - les fournisseurs,
  - les communautés dans lesquelles leurs activités se déroulent, ainsi que les organes représentant ces communautés.
- Engendrer et maintenir le **progrès** :
  - par la **mesure** de leur impact,
  - par des **contrats** clairs avec les parties prenantes,
  - par des **actions concrètes**.
- Impliquer **leurs cadres et employés** dans ce processus de prise de conscience, de responsabilité et d'action.

Cet engagement est basé sur la conviction que le Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est **la seule voie possible à long terme**, mais aussi qu'elle portera déjà des **fruits à court terme**, les entreprises bénéficiant d'un dialogue renforcé avec toutes leurs parties prenantes.